

EXISTE-T-IL EN YORUBA DES PARTIES DU DISCOURS ?

Médard Dominique BADA
 Université d'Abomey-Calavi
 Cotonou-BENIN

Résumé

Si l'on veut bien considérer que la classification des parties du discours a été conçue d'abord pour des langues comme le grec et le latin, on acceptera que le modèle et sa logique puissent assez directement s'appliquer aux langues de type flexionnel marqué. Lorsqu'en revanche, nous souhaitons l'expérimenter sur le yoruba, une langue de type extrêmement différent, nous devons tout d'abord définir si possible le "mot" c'est-à-dire les objets qui feront l'objet du classement. A partir d'un tel mode de classement, nous saurons exactement si la nature d'une unité linguistique la prédispose à telle ou telle fonction ou si, inversement, une fonction particulière impose à chaque élément des traits spécifiques lui permettant de la remplir.

La question qui se pose n'est donc pas de savoir quelle est, idéalement, la meilleure classification possible des unités linguistiques, mais de comprendre sur quoi est fondée la classification en noms, verbes, adjectifs, prépositions etc., jadis inventée par les Grecs et depuis presque universellement utilisée, et pourquoi, malgré les incertitudes de ses fondements théoriques explicites, elle a en gros donné satisfaction à ses usagers.

0. INTRODUCTION

La classification des mots en parties du discours occupe une place importante dans la grammaire traditionnelle. Elle est née vers le III^e siècle avant Jésus-Christ, dans le prolongement de la réflexion grecque sur le langage. Plus philosophique que linguistique, cette réflexion s'engage avec Platon, Aristote et les Stoïciens sur la question des relations, naturelles ou conventionnelles, qui unissent le mot et la chose désignée par le mot.

Les critères permettant l'élaboration d'une typologie catégorielle, celle que l'on connaît depuis l'antiquité sous le nom d'analyse en parties du discours, ne sont pas donnés pour toutes les langues.

L'on croyait pendant un certain temps trouver dans les

catégories latines et grecques des classes typologiques répondant à une logique infaillible mais depuis que l'on s'est mis à décrire des langues autres qu'indo-européennes, les interrogations affluent, qui vont dans le sens de "Existe-t-il dans telle langue telle catégorie de discours ?"

Je voudrais précisément, dans cet article m'arrêter sur cette question et examiner les critères permettant l'élaboration d'une typologie catégorielle en yoruba, considéré comme une langue isolante et analytique.

1. Méthodologie

Le texte étant le produit du fonctionnement du système de la langue et la source de données sur le caractère de ce système, un texte intitulé » pipade avon abami

eda », contenant 1300 mots a été choisi.

Avant de faire la description du matériau et des méthodes de la recherche, il convient de faire quelques réflexions sur le mot.

Le problème essentiel du mot est celui de sa définition. Le mot peut être défini comme l'unité structurale fondamentale de la langue servant à dénoter un objet, une action ou un état, une qualité, une relation, un qualificatif du procès ou de la qualité et ayant des caractéristiques sémantiques, phonétiques et grammaticales spécifiques pour chaque langue.

Les unités à classer sont les mots. Cette préposition est évidente si l'on se souvient que

nous essayons de rendre compte de la classification traditionnelle, et non pas d'inventer une classification idéale, laquelle, bien sûr, pourrait s'appliquer à n'importe quelles unités. Les langues où la théorie a été inventée, le grec puis le latin, sont de celles où la notion de mot s'impose comme une évidence. Le mot grec ou latin, avec sa désinence casuelle ou personnelle, porte en lui-même une marque formelle de sa fonction dans la phrase, si bien qu'à propos de telles langues la distinction entre les niveaux morphologique et syntaxique peut rester implicite. Ce n'est pas un hasard si le point faible de la théorie a toujours été constitué par les mots non fléchis, groupés, malgré leur extrême diversité syntaxique, dans la classe fourre-tout des « adverbess ». C'est à leur propos qu'une explication de la théorie peut être la plus fructueuse.

Cette explication suppose la mise en vedette de l'opération de délimitation du mot, opération-charnière qui découle de considérations morphologiques et sémantiques, mais après laquelle n'interviennent plus que des critères syntaxiques.

Dans les langues syllabiques comme le chinois, l'éwé et le yoruba où les frontières de syllabe coïncident avec les frontières de morphème, on peut définir le mot comme l'unité d'analyse grammaticale ayant un sens doublé d'un complexe de sons, segmentable et non segmentable en éléments signifiants, pourvu d'une autonomie syntaxique et dont la

forme graphique est généralement précédée et suivie d'un blanc dans un texte.

L'appartenance des mots aux différentes parties du discours du texte, est déterminée par la caractéristique sémantico-fonctionnelle du mot. A la suite de Sérébrennikov, nous pouvons dire que les parties du discours sont définies en premier lieu comme des classes sémantico-fonctionnelles du mot.

Le texte choisi dans le cadre de la de la recherche, a été segmenté en différentes classes de mots :

- Nom (315 mots soit 24,3 % de tous les mots du corpus)
- Verbe (272 mots soit 20,9%)
- Adjectif (75 mots soit 5,7%)
- Adverbe (78 mots soit 6,1%)
- Numéral (7 mots soit 0,5%)
- Pronom (246 mots soit 18,9%)
- Préposition (68 mots soit 5,3%)
- Conjonction (82 mots soit 6,3%)
- Auxiliaire (102 mots soit 7,8%)
- Particule (55 mots soit 4,2%)

2. Rappel de définitions des grandes catégories

Selon Chauveau (1977), c'est à Platon que l'on attribue la reconnaissance des deux classes

fondamentales du nom et du verbe. Celles-ci sont définies dans une perspective fonctionnelle fondée sur la distinction logique du sujet (ce dont on dit de quelque chose) et du prédicat (ce qui est dit de quelque chose) à l'intérieur de la proposition. Les noms sont les termes susceptibles de constituer un sujet ; les verbes sont les termes susceptibles d'être les constituants du prédicat ; ces derniers comprenant les adjectifs. Cette distinction, qui fondé à la fois la syntaxe et la logique, est reprise par Aristote, qui ajoute à ces deux classes principales celle des « conjonctions », qui comprend l'ensemble des éléments autres que les noms et les verbes. De plus, Aristote retient la distinction des genres grecs (déjà perçue par Protagoras au V^e siècle avant Jésus-Christ), relève la notion de temps comme caractéristique du verbe et remarque (encore confusément) les modifications casuelles. Dans ses définitions, il reprend la distinction du sujet et du prédicat, mais il s'appuie en outre sur la signification du mot et insiste sur son unité (en tant que notion).

Les stoïciens, puis les alexandrins poursuivent et complètent la classification des parties du discours, qui prend une forme à peu près définitive vers le II^e siècle avant Jésus-Christ. Les stoïciens définissent la classe de l'article et distinguent le nom propre du nom commun, tandis que l'adjectif est considéré comme appartenant à la classe du nom. Cette différence de répartition s'explique par l'attention que les stoïciens accordent aux corrélations existant entre le

temps, la personne, l'aspect, la voix et le verbe, d'une part, et le genre, le nombre, le cas et le nom, d'autre part. Le critère fonctionnel (sujet – prédicat) relatif à la distinction entre noms et verbes est en conflit avec la déclinaison de l'adjectif qui se rapproche de celle du nom. Les alexandrins formulent ces corrélations dans des paradigmes de déclinaison et de conjugaison, destinés à illustrer la régularité des règles de construction des mots de la langue. Ils aboutissent avec Denys de Thrace (170 – 90 avant Jésus-Christ), auteur de la première grammaire recouvrant l'ensemble des catégories grammaticales du grec, à la reconnaissance de huit parties du discours : l'article, le nom, (nom commun, nom propre, adjectif), le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition et la conjonction.

Les Romains adoptent les principes de classification des parties du discours établies par les Grecs en les appliquant à la langue latine. Des grammairiens tels que Varron (116 – 27 avant Jésus – Christ), Donat (IV^e siècle après Jésus – Christ) et Priscien (V – VI^e siècle après Jésus-Christ) transmettront au Moyen Age des grammaires qui serviront de modèle pendant des siècles pour les diverses langues modernes, sans modifier notablement des catégories grecques. Celles-ci forment une base à la réflexion scolastique sur le langage.

Plus que la classification elle-même, qui n'est d'ailleurs pas remise en cause, c'est plutôt la conception aristotélicienne de l'univers, dans laquelle elle s'inscrit,

qui influencera la pensée médiévale, bien au-delà, la tradition des grammaires générales. Les scolastiques cherchent à déterminer les « causes », supposées universelles et constantes, qui sont sous-jacentes à cette classification en mettant en correspondance les modes d'être (du réel), les modes de signifier (des mots) et les modes de comprendre (de l'intellect). La langue est conçue avant tout comme un instrument de connaissance qui permet de découvrir la « réalité cachée » du monde. Les mots n'expriment pas directement l'« être » des choses mais leur « manière d'être » en tant qu'elles sont conçues par l'esprit humain. Ces différentes « manières d'être » sont exprimées dans la langue au moyen de catégories linguistiques différentes, sources des parties du discours. La conception médiévale du langage, élaborée à partir du latin scolastique, a pour effet de confirmer les classes établies antérieurement, de renforcer encore l'intérêt porté à la signification des mots, au détriment de leur forme (matérielle), et de dégager explicitement une théorie universaliste des parties du discours : toutes les langues doivent manifester les mêmes catégories, puisque celles-ci sont en accord avec les catégories logiques, qui sont elles-mêmes universelles et immuables. Les différences entre les langues, dues en particulier aux différences de réalisation sonore des mots, sont des différences d'ordre accidentel, mais non substantiel.

Les préoccupations théoriques relatives aux rapports entre langage et pensée réapparaissent

au cours du XVII^e siècle. La Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, publiée en 1660, est le témoignage le plus achevé de ces nouvelles réflexions. Elle réaffirme la conception selon laquelle les langues diffèrent par accident, mais non en substance, et renforce du même coup l'idée de l'universalité des parties du discours. Celles-ci sont définies à l'intérieur d'une théorie de la proposition qui est un point de départ aussi bien pour la logique que pour la grammaire de Port-Royal. Trois éléments sont considérés comme nécessaires à toute proposition : « l'un appelé sujet, qui est ce dont on affirme, [...] l'autre appelé attribut, qui est ce qu'on affirme, [...] et, de plus, la liaison entre ces deux termes, qui est proprement l'action de notre esprit qui affirme l'attribut du sujet. »

D'une façon générale, on peut dire que le verbe se définit comme étant toute unité passible de flexion qui entretient un rapport morphologique étroit avec les pronoms personnels clitiques (à valeur désinentielle pour certains, à fonction subjectale pour d'autres) ; le verbe porte à la fois les marques du temps et celles de la personne grammaticale.

Le nom se définit comme étant toute unité qui, potentiellement ou de fait, accepte qu'un déterminant quelconque l'actualise et qui est susceptible de porter en soi la marque d'un genre prédéterminé auquel se surajoute, selon le cas, une marque flexionnelle de nombre.

L'adjectif se définit comme étant toute unité passible de flexion en genre et en nombre, qui entre-

tient un rapport de dépendance nécessaire vis-à-vis du nom mais n'est jamais accompagné d'un déterminant.

Etymologiquement, l'adverbe se définit comme un adjectif tout désigné du verbe essentiellement. Dans une langue flexionnelle, il se reconnaît à son invariabilité, c'est-à-dire au fait qu'il ne subit en aucune façon les incidences d'autres termes qui l'entourent.

3. Problème d'application aux classes de mots yoruba

De toutes les façons, rien en yoruba, langue à morphologie réduite n'est vraiment comparable à ce qui se passe dans une langue flexionnelle.

Le yoruba est une langue isolante, analytique. Tous les mots sont invariables. Ils ne présentent pas de paradigmes formels, ils sont dans de nombreux cas – monomorphématiques et leur statut grammatical ainsi que leur appartenance à une classe sont entièrement déterminés par les relations syntaxiques qu'ils entretiennent avec le reste de la phrase dans laquelle ils figurent, sans qu'aucune de ces relations n'apparaissent formellement dans leur propre structure.

Il ressort de ce qui vient d'être dit que les définitions des grandes catégories c'est-à-dire des parties du discours majeures sont valables par exemple, en français pour les catégories de verbe, nom, adjectif et adverbe.

En ce qui concerne les langues à morphologie réduite, nous devons renoncer au critère mor-

phologique pour nous tourner vers d'autres critères devant permettre l'élaboration d'une typologie catégorielle.

En partant des critères sémantiques (le verbe exprime une action ou un état ; le nom désigne une personne ou une chose ; l'adjectif désigne une qualité) et fonctionnels (le nom est constituant du sujet ; la préposition est placée devant un groupe de mots et indique certaines relations), on distingue en yoruba dix (10) types de mots ou parties du discours. Ce sont :

1. Le nom

(oYroY-oruko) qui désigne des êtres (êtres proprement dits, choses, notions abstraites.) Ex : oko, isimi, okunrin, odomobirin...

2. Le verbe

(oYroY-ise) qui désigne des états ou des procès (des actions considérées dans le temps). Ex : lu, nro, nranwu...

3. L'adjectif

(oYroY-apejuwe) qui désigne des qualités attribuées à l'être, ou détermine sa situation. Ex : oniruru, aséséyo, didun...

4. L'adverbe

(oYroY-aponle) qui est un qualificatif du

procès ou de la qualité. Ex : biotilejepe, dada, nigbati...

5. Le numéral

(oYroY-iyé) qui désigne ou indique le nombre. Ex : mejiY, okan, ojilenirinwo...

6. Le pronom

(aropo-oruko) remplace le nom dans l'énoncé où il ne figure pas directement.

Ex : temi, enikeni, oun...

7. La préposition

(asiwaju-oruko) qui exprime les rapports d'espace, de

temps, causalité entre des noms, verbes et adjectifs.

Ex : fun, lati...

8. La conjonction

(oYroY-alasopo) qui est la marque d'une relation entre deux propositions. Ex : bi, nitori, wipe.

9. L'auxiliaire

(oYroY-iranlowo) qui aide le verbe à exprimer une action ou un état. Ex : ki, nba...

10. La particule (eleoro)

qui sert de liaison ou de composition. Ex : ni, nko...

Dans les langues indo-européennes et en yoruba, on peut séparer les parties du discours en

deux grandes classes : les parties du discours majeures et les parties du discours mineures. Les premières comprennent les éléments qui ont, à proprement parler, un « sens » (renvoyant à des choses du réel) et constituant la matière du discours : noms, verbes, adjectifs et adverbess. Les secondes, telles la préposition ou la conjonction, n'ont pas un sens vraiment défini et ne font que contribuer à la mise en forme du discours, en établissant diverses relations entre les mots ou les groupes de mots (critères fonctionnels).

4. Analyse

Nous avons écrit supra, que l'on croyait pendant un certain temps trouver dans les catégories latines et grecques des classes typologiques répondant à une logique infailible mais depuis que l'on s'est mis à décrire des langues autres qu'indo-européennes, les interrogations affluent, qui vont dans le sens de "Existe-t-il dans telle langue telle catégorie de discours ?"

Véronique (1983) écrit "Existe-t-il une classe adjectivale en mauricien ? " ; Rakotozafy (1985) formule des questions analogues : "Existe-t-il des adjectifs en malgache ? " "Existe-t-il en malgache des adverbess à part entière ? " Calame - Griaule (1962) se demande : "Peut-on affirmer qu'il existe un verbe en dogon ? ", puis ajoute qu'"on sait, en effet, que le problème se pose parfois dans les langues africaines,

et particulièrement dans ce groupe où les classes nominales ont disparu ou se sont affaiblies". Bernôt (1971) pose le problème de l'épithète dans le birman, "une langue sans catégorie adjectivale".

Roggero (1983) trouve que "Si l'on considère (par ailleurs) une entrée de dictionnaire, en se limitant au mot-adresse seul, rien ne distingue en anglais un nom d'un verbe, alors qu'en français et dans les autres langues romanes, avec la marque propre de l'infinitif la différence saute aux yeux, à quelques exceptions près."

Martinet (1985) après avoir défini dans ses grandes lignes les caractéristiques propres au verbe pour les langues le plus souvent décrites, ajoute que "ce serait une grave erreur de poser a priori qu'il existe des verbes dans toutes les langues." Le même auteur se méfie visiblement du terme partie de discours lorsqu'il écrit : "Nos classes de monèmes peuvent sembler s'identifier avec ce qu'on appelle les "parties de discours" [...]. Si nous écartons "partie de discours" de notre vocabulaire c'est surtout que nous désirons marquer qu'il n'y a pas de "parties de discours" qui préexistent de toute éternité et sont valables pour toute langue.

Sans prétendre reproduire intégralement les critiques jusqu'ici adressées aux différents paramètres qui ont permis de fonder les diverses parties du discours nous jugeons bon de rappeler l'essentiel des problèmes qui continuent à secouer ce modèle typologique : on lui reproche d'une manière gé-

nérale de ne pas utiliser d'un bout à l'autre des critères uniformes et partant de confondre aisément différents niveaux d'analyse (à savoir sémantique, morphologique, syntaxique et logique). Ce mélange délibéré est d'autant plus gênant que l'on ne risque plus, à partir d'un tel mode de classement, de savoir exactement si la nature d'une unité linguistique la prédispose à telle ou telle fonction où si, inversement, une fonction particulière impose à chaque élément des traits spécifiques lui permettant de la remplir.

Les résultats de nos recherches sur la question, nous font dire que l'on doit se baser sur les critères syntaxiques en matière de délimitation des classes catégorielles dans les langues non flexionnelles comme le yoruba, l'éwé, le birman, l'anglais ... Car la nature des unités linguistiques doit être perçue en tenant compte de leurs aptitudes fonctionnelles. Autrement dit, la nature d'un signe linguistique doit dépendre des aptitudes combinatoires qui lui confèrent une certaine valence syntaxique.

5: CONCLUSION:

La classification des mots en parties du discours occupe une place importante dans la grammaire traditionnelle. Elle est née dans le prolongement de la réflexion grecque sur le langage. Plus philosophique que linguistique, cette réflexion s'engage avec Platon, Aristote et les stoiciens sur la question des relations naturelles ou conventionnelles, qui unissent le mot et la chose désignée par le mot.

Au niveau le plus général, celle-ci est dépendante de la philosophie et de la logique classique.

En conclusion nous pouvons dire que la théorie des parties du discours est une théorie universaliste : toutes les langues manifestent les mêmes catégories logiques qui sont elles-mêmes universelles et immuables. Les différences entre les langues, dues en particulier aux différences de structures des mots, sont des différences d'ordre typologique, mais non substantiel.

Il existe donc non seulement en yoruba mais dans toutes les langues, des critères permettant l'élaboration d'une typologie catégorielle.

Références bibliographiques

BARATIN, M. & DESBORDES, F. 1981, *L'Analyse linguistique dans l'Antiquité classique*.

Les théories, Klincksieck, Paris, PP. 93 – 110.

BERNOT, D. 1971, "L'épithète en birman : contribution à l'étude des langues sans catégorie adjectivale", in *Revue La Linguistique*, fasc. 1, P. 41.

BUYSENS, E. 1975, *Les catégories grammaticales du Français*, Ed. de l'Université

de Bruxelles, Belgique, PP. 49 – 77.

CLAME – GRIAULE, G. 1962, "Le verbe dogon", in *Actes du 2^e colloque*,

Dakar, PP. 99 – 111.

CHAUVEAU, G. 1977, *La Linguistique*, Larousse, Paris, PP. 137 – 148.

C. L. AIX 1983, *Les parties du discours*, Travaux 1, Publ. De l'Univ. de Provence, Aix-en-Provence, 222 P.

GALAND, L. 1964, « L'énoncé verbal en berbère. Etude de fonction », In *CFS* 21, PP 33-59.

JESPERSEN, O. 1971, *La philosophie de la grammaire* (traduit de l'anglais par A. M. Léonard), Paris.

MARTINET, A. 1985, *Syntaxe générale*, A. Colin, Coll. "U", Paris, PP. 105- 157 et 171.

PROST, A. 1962, "Le verbe dans les langues voltaïques", in *Actes du 2^e Colloque*, Dakar, PP. 161 – 181.

RAKOTOZAFY, M. N. 1984, "Les voix en malgache", in *Travaux 2 du C. L. AIX, Le Passif*, Publ. De l'Univ. de Provence, Aix-en-Provence, PP. 159 – 184.

TESNIERE, L. 1969, *Elément de Syntaxe structurale*, Klincksieck, Paris, P 16-22, 55-64 et 361-367.

TOURATIER, C. 1977, « Comment définir les fonctions syntaxiques ? », In *BSL*, 72.1, PP. 25-54.

VERONIQUE, D. 1983, "Existe-

t-il une classe adjectivale en mauricien ?", in *Travaux 1 du C.L. AIX, Les parties du discours*, publ. De l'Univ. de Provence, Aix-en-Provence, PP. 201 – 222.

ZUBKOVA, L.G. 1984, *Les parties du discours dans l'interprétation phonétique et morphologique*, Université de Russie, Moscou.

ZWERNEMANN, J. 1962, "Remarques préliminaires sur le verbe du Kasam et du nuna", in *Actes du 2^e Colloque*, Dakar, P. 192.